

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LIMEUX



CARTE COMMUNALE *Dossier d'Approbation*

CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

6

Vu et approuvé pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
du : 10 février 2009
et à l'arrêté préfectoral
du :
Le Maire

Daniel LEQUIBAIN



DEPARTEMENT
URBANISME

124 Boulevard Vauban – 80100 ABBEVILLE
Téléphone : 03.22.24.08.71 – Fax : 03.22.24.45.87
E-mail : abbville@cabinet-poignon.fr

Janvier 2009

PREAMBULE

A force d'opter pour les mêmes types de construction quelque soit le lieu d'implantation, on assiste aujourd'hui à un archétype aussi répandu que dommageable et à la banalisation des paysages.

Or, chacun peut oeuvrer pour la qualité de l'intégration d'une nouvelle construction : l'intérêt personnel et l'intérêt collectif peuvent converger pour le respect des sites et des paysages.

Ce cahier a pour objectif d'aider les aspirants à la construction à intégrer harmonieusement leur projet dans la commune de LIMEUX et participer ainsi à la valorisation de leur cadre de vie.

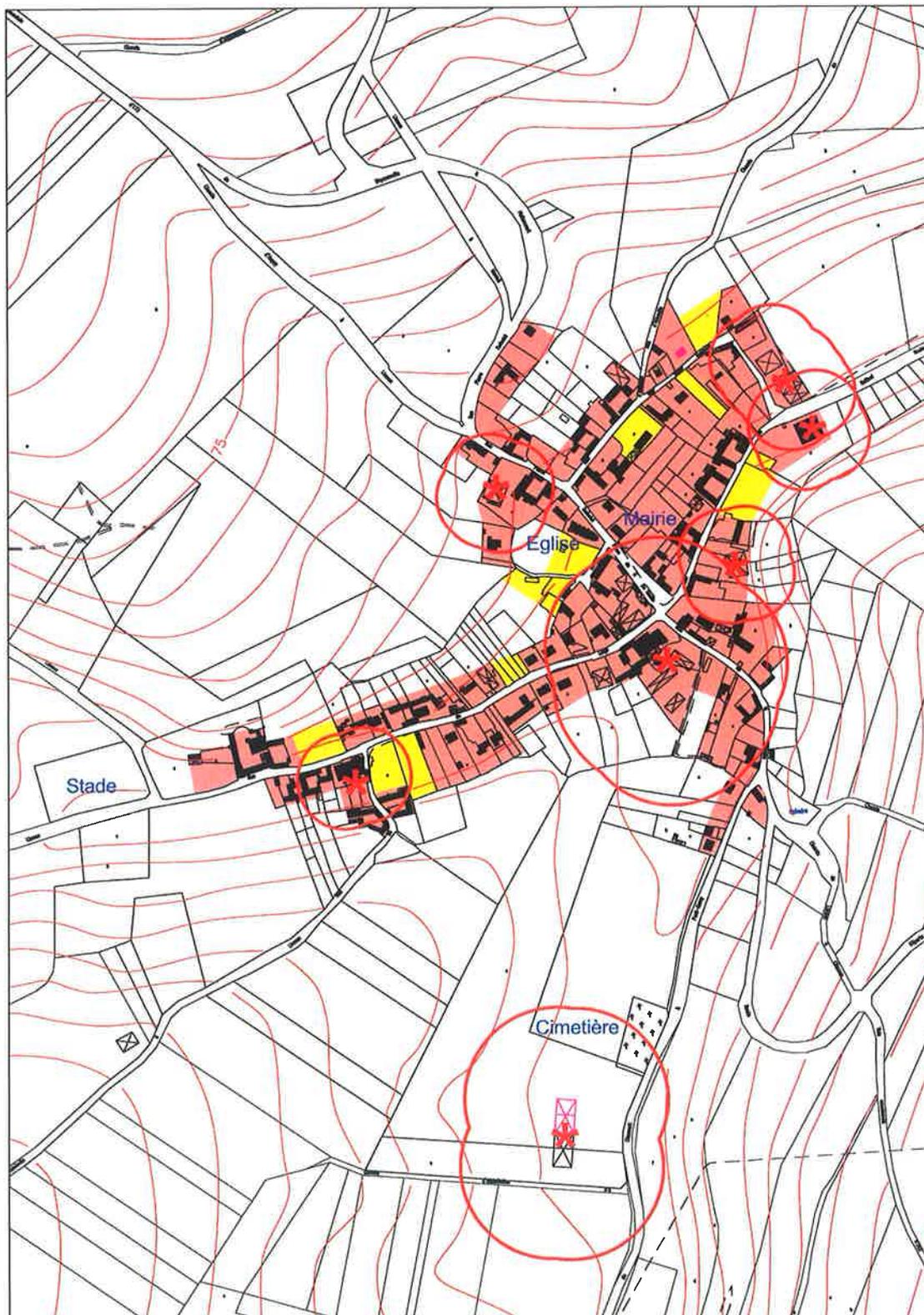
SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER	4
1.1 TISSU URBAIN	4
1.2 ARCHITECTURE ET REFERENTS	7
1.2.1 L'habitat traditionnel.....	7
1.2.2 L'habitat récent	8
1.2.3 Les corps de ferme et bâtiments agricoles.....	8
1.2.4 Le bâti monumental	9
2. RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES.....	10
2.1 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	10
2.2 SECTEUR PARTICULIER DE LIMEUX.....	14
2.3 ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS	17
2.3.1 Toiture	17
2.3.1.1 Pente des toitures.....	17
2.3.1.2 Matériaux	17
2.3.1.3 Ouvertures en toiture	17
2.3.2 Façade	18
2.3.2.1 Matériaux	18
2.3.2.2 Ouvertures	18
2.4 CLOTURES	19
2.5 PLANTATIONS	19

1. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

1.1 TISSU URBAIN

Le village de LIMEUX présente une configuration originelle de « village-rue », qui s'est prioritairement développé en fond de vallée, le long de la Rue de Leige et la Rue de Limeux.



LEGENDE : Partie actuellement urbanisée / **Usants creusés** / Périmètre autour des exploitations agricoles

L'urbanisation s'est poursuivie en s'adaptant à la topographie, en gagnant sur le coteau (Rue René Dufestel, Rue de la Chapelle), parallèlement aux courbes de niveau (Rue Victor Noblesse, Rue de Pont-Rémy). Les dissymétries de développement s'expliquent par la topographie (talus infranchissables).

Le tissu ancien présente, sur des séquences remarquables, une implantation traditionnelle à l'alignement de voirie.



Le parcellaire présente des façades larges supérieures à 25m donnant un tissu aéré.

Ce tissu urbain est fragile et son évolution conduit souvent à une hétérogénéité de l'architecture :

Schéma d'évolution du tissu urbain rural traditionnel
extrait de la brochure « Il faut sauver l'habitat rural picard », élaborée par la DDE de la Somme, le SDAP et le CAUE80

- 1 Architecture rurale traditionnelle
- 2 Dégradation de l'architecture rurale traditionnelle
- 3 Insertion des constructions nouvelles en milieu de parcelle



Le tissu urbain récent contraste avec le bâti traditionnel. Les nouvelles constructions de type « pavillon individuel » ne respectent plus cette logique d'implantation et se positionnent en milieu de parcelle, entourées d'un jardin, et favorisant la consommation d'espace.



Ces pavillons se sont construits essentiellement en comblement des dents creuses.

LIMEUX ne présente pas d'urbanisation en second rang.

Une douzaine de dents creuses subsistent actuellement dans le front bâti existant.



1.2 ARCHITECTURE ET REFERENTS

1.2.1 L'habitat traditionnel

Le bâti du village témoigne encore fortement de l'organisation parcellaire et architecturale rurale traditionnellement rencontrée dans la Somme. Il se compose d'une succession :

- d'anciennes fermes mitoyennes caractérisées par une grange céréalière à l'alignement de voirie, une porte charretière, une cour intérieure de grande taille et un corps d'habitation en fond de cour.



Isométrie de l'habitat traditionnel agricole picard

extrait de la brochure « Il faut sauver l'habitat rural picard », élaborée par la DDT de la Somme, le SDAP et le CAU 480



- d'un habitat plus ordinaire en retrait ou à l'alignement de voirie constitué d'un « rez-de-chaussée + combles ».



Les matériaux utilisés étaient le torchis et les parements en bois, auxquels ont succédé la brique puis les murs enduits.

1.2.2 L'habitat récent

Les nouvelles constructions se sont réalisées sous forme de pavillons standardisés, souvent sans rapports architecturaux ni de matériaux avec le bâti traditionnel.



1.2.3 Les corps de ferme et bâtiments agricoles

Le caractère agricole de la commune est marqué par la présence de corps de ferme et bâtiments agricoles traditionnels placés au sein du village.

Les structures actuellement en exploitation se localisent Rue de Leige et de Bailleul et se caractérisent par des hangars plus adaptés aux besoins actuels en stockage de matériel agricole.

Une exploitation s'est mise aux normes en-dehors de la partie urbanisée du village, près du cimetière.

1.2.4 Le bâti monumental

D'après la D.R.A.C., aucun bien ne fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques sur le territoire communal. D'autres éléments témoignent de l'histoire de la commune :



L'église Saint Pierre Saint Paul
construite en 1732

Les calvaires



2. RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

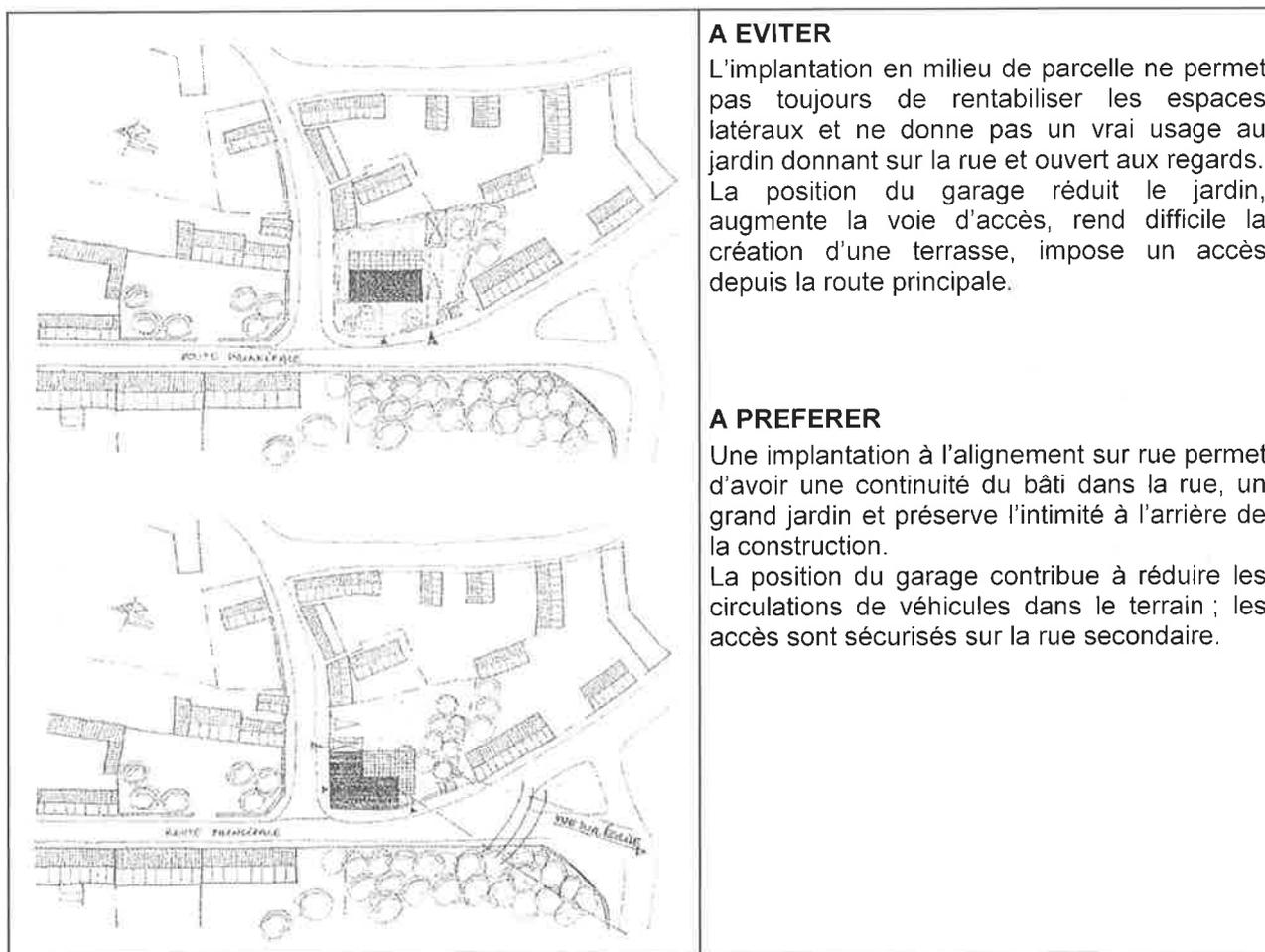
2.1 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

L'implantation d'une maison sur une parcelle doit chercher à tirer le meilleur parti du site. Ce n'est pas au sol naturel de s'adapter à un modèle de maison, mais c'est à l'organisation des espaces de vie de la maison de s'adapter au terrain.

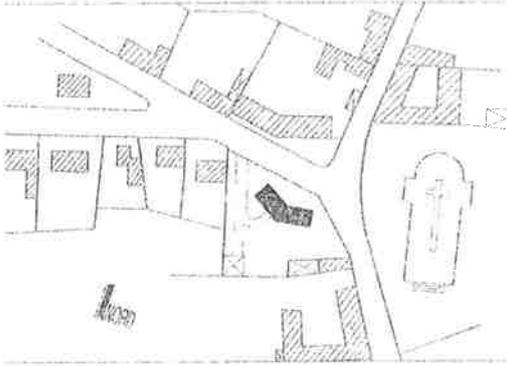
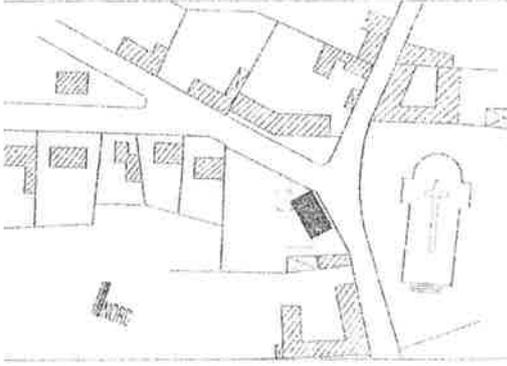
Plusieurs critères rentrent en ligne de compte :

- s'inspirer de l'implantation des constructions sur les parcelles voisines
- tirer parti du relief et la forme du terrain
- rechercher une orientation favorisant un éclairage naturel optimum
- mettre en valeur les panoramas et les vues
- privilégier les conditions d'accès les plus favorables et les plus économiques possibles
- définir le rapport entre la maison et les espaces extérieurs.

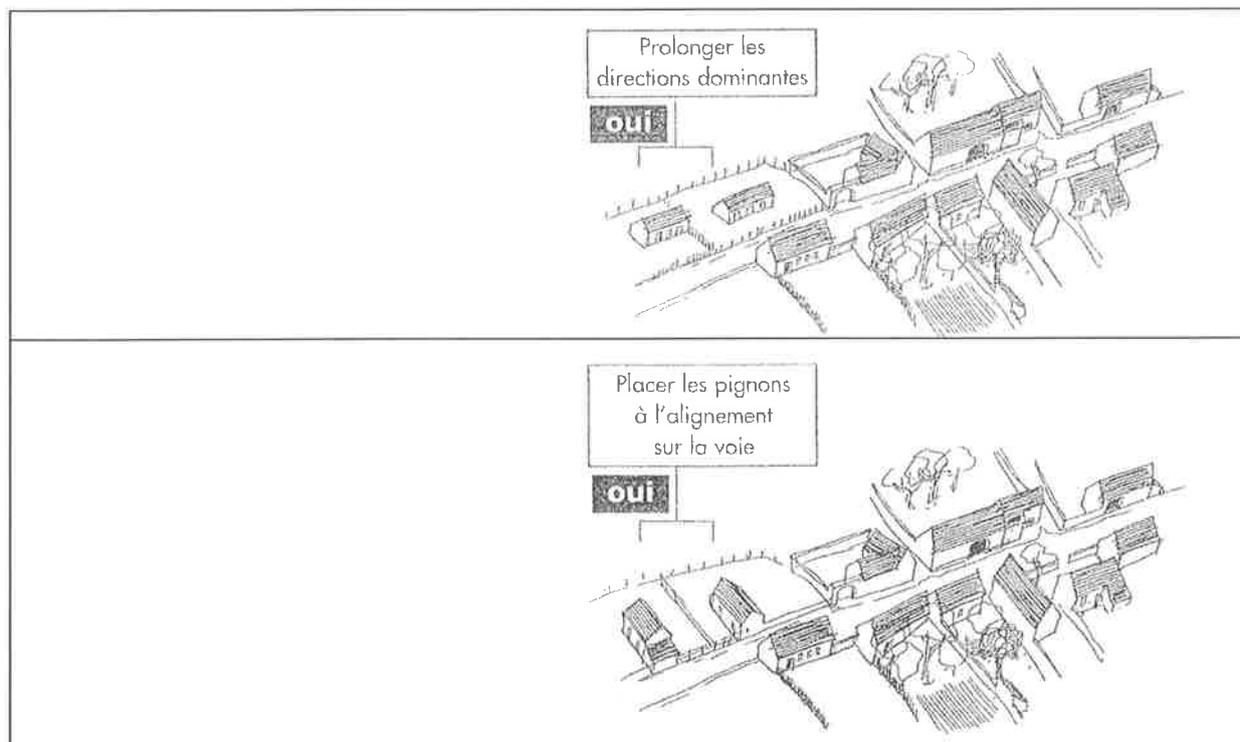
Exemples :

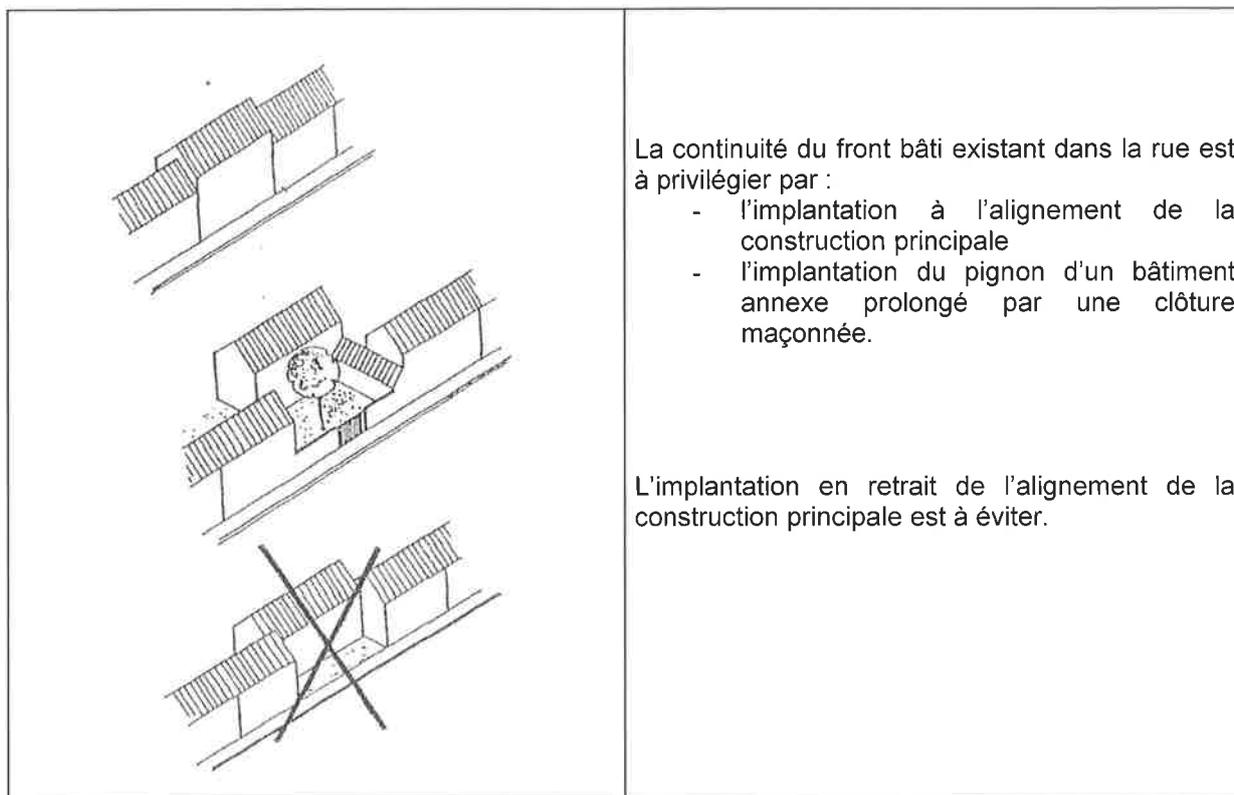


D'après la brochure du CAUE « Pour ceux qui veulent construire une maison »

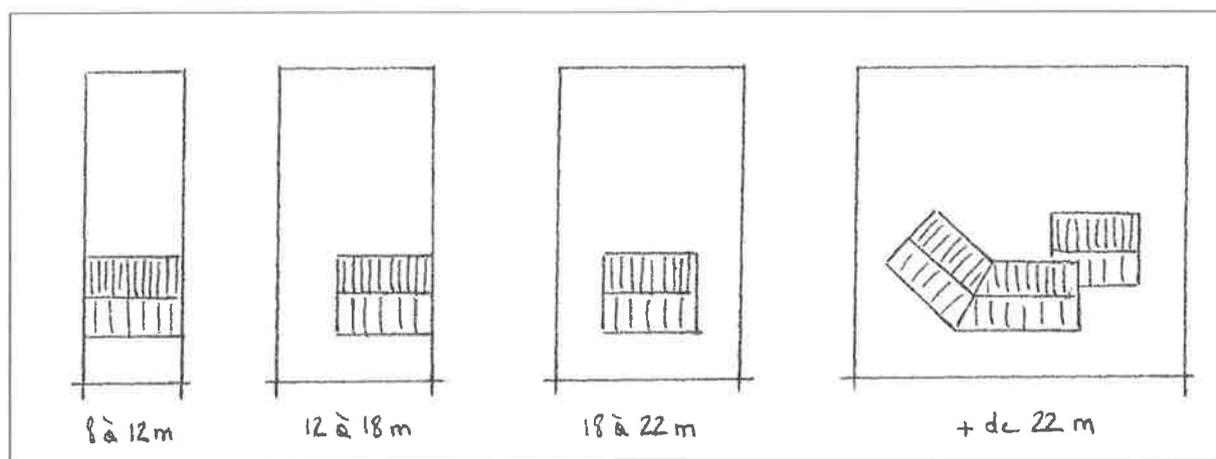
A EVITER	A PREFERER
	
<p>Une implantation du garage en fond de parcelle n'est pas une bonne solution parce qu'elle implique la création d'une voie carrossable ayant un coût financier. Elle réduit l'espace dédié au jardin et rend difficile la création d'une terrasse.</p>	<p>Cette implantation tient compte de la forme de la parcelle. La vue sur l'église est privilégiée. Le garage est attenant à la maison, son accès évite toutefois le carrefour. La terrasse bénéficie d'un bon ensoleillement.</p>

D'après la brochure du CAUE « Pour ceux qui veulent construire une maison »



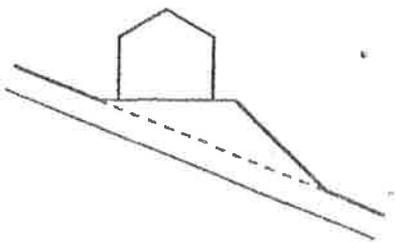
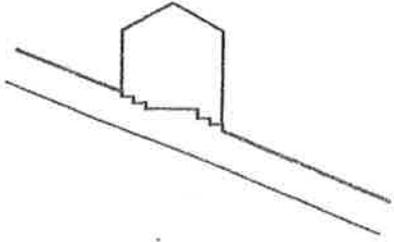
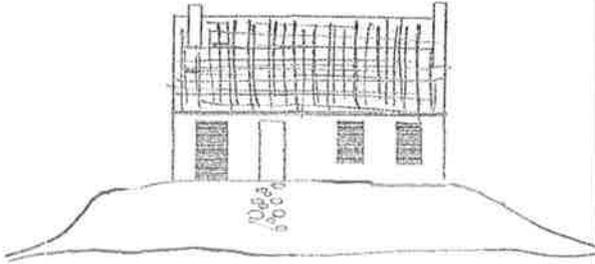
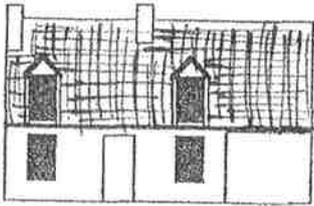
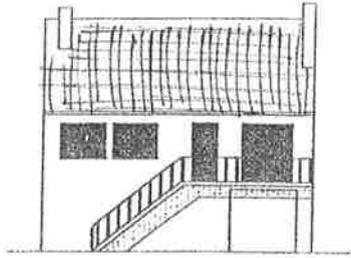
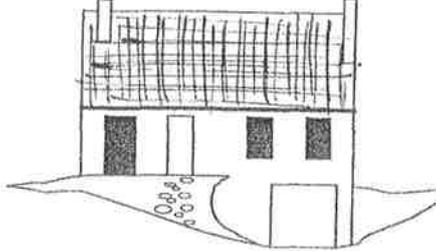


Implantation suivant la largeur du terrain



Implantation suivant le relief et la pente du terrain

Les constructions nouvelles doivent s'adapter au relief du terrain.

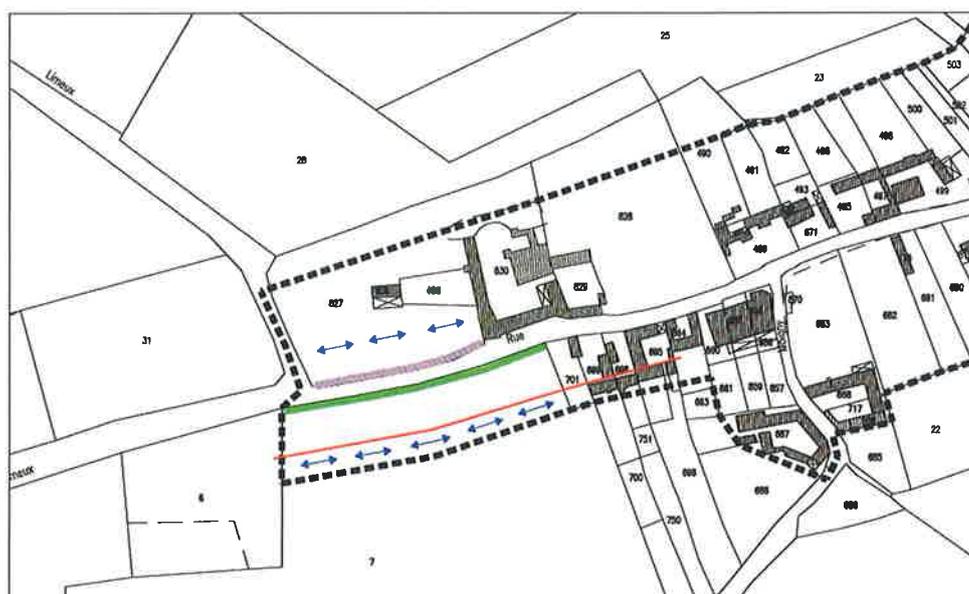
A EVITER	A PREFERER
	
<p data-bbox="349 622 616 651"><i>Construction sur terre</i></p> 	<p data-bbox="1013 622 1190 651"><i>Garage accolé</i></p> 
<p data-bbox="376 1014 588 1043"><i>Sous-sol surélevé</i></p> 	<p data-bbox="1002 1014 1203 1043"><i>Sous-sol enterré</i></p> 

2.2 SECTEUR PARTICULIER DE LIMEUX

La réalisation des secteurs de développement modifiera variablement la silhouette de LIMEUX. Aussi quelques préconisations d'intégration paysagère sont recommandées notamment sur la zone 2 située Rue de Leige.

La zone 2 s'inscrit dans une unité paysagère, faisant partie de l'identité du village et qu'il convient de préserver. Les recommandations paysagères suivantes devront être respectées :

- le recul des constructions par rapport à l'alignement de voirie permettra une meilleure adaptation à la topographie des lieux en se situant en-dehors de la zone 3 du PPRI qui impose un rehaussement de 1 mètre par rapport au terrain naturel pour les nouvelles constructions situées le long de la Rue de Leige et qui interdit les caves et les sous-sols ;
- l'orientation privilégiée des façades des futures constructions parallèle à la Rue de Leige et aux courbes de niveaux permettra de prolonger le tissu urbain existant ;
- le maintien de la haie existante et la reconstitution d'une clôture végétale en vis-à-vis symétrisera l'entrée campagnarde du village.



- Ligne de recul des constructions
- Orientation privilégiée des façades
- Haie à préserver
- Clôture végétale à constituer



AVANT, Vue de la Rue de Leige



APRES, Vue de la Rue de Leige



AVANT, Vue du chemin rural près du stade communal



APRES, Vue du chemin rural près du stade communal

2.3 ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

2.3.1 Toiture

2.3.1.1 Pente des toitures

Les toitures du ou des volumes principaux devront respecter les référents architecturaux de la commune : toitures à deux pentes et angle minimum de 40° compté par rapport à l'horizontale.

Pour les cas d'extension ou de réhabilitation de bâtiments existants, des pentes différentes pourront être observées en veillant à ne présenter de trop grands contrastes entre le bâtiment principal et le bâtiment annexe.

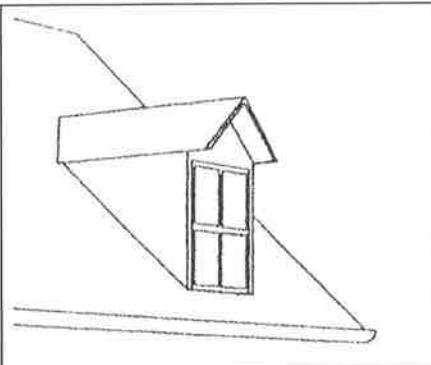
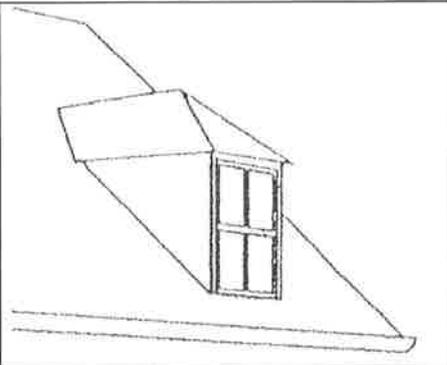
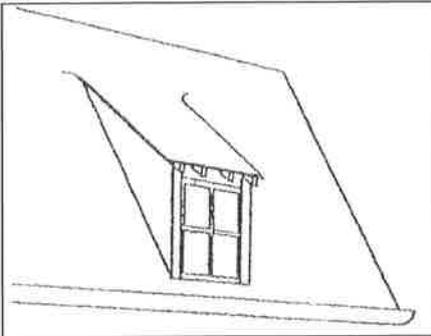
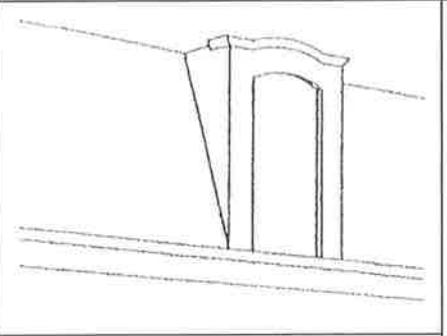
2.3.1.2 Matériaux

Les matériaux traditionnels des toitures de la commune de LIMEUX sont la tuile et l'ardoise.

Les constructions nouvelles chercheront à utiliser ces matériaux et présenter une couleur semblable aux toitures existantes environnantes.

2.3.1.3 Ouvertures en toiture

En toiture, l'emploi des lucarnes est recommandé. Toutefois, les lucarnes rampantes d'une largeur supérieure à 1/3 de la longueur du faîtage sont à proscrire.

		
<i>Lucarne à deux pans dite jacobine, en bâtière ou à cheval</i>	<i>Lucarne à croupe dite capucine ou « à la capucine »</i>	<i>Lucarne à demi-croupe dite normande</i>
		<p>Ces types de lucarnes peuvent être mis en œuvre lorsqu'il s'agit notamment de réfection à l'identique ou de création dans une toiture ancienne.</p>
<i>Lucarne rampante ou en chien couché</i>	<i>Lucarne fronton ou pignon</i>	

Cette solution est à privilégier à l'installation de châssis de toit (exemple : velux) dont l'aspect est parfois disgracieux vu du domaine public.

La mise en place de lucarnes doit veiller aux proportions, au positionnement dans la toiture (le plus près possible de l'égout, dans l'axe des baies ou des trumeaux des étages inférieurs) et à la qualité des matériaux utilisés (Cf. Fiche technique du SDAP de la Somme).

2.3.2 Façade

2.3.2.1 Matériaux

Dans le cas d'une construction nouvelle en briques, le choix des matériaux devra veiller à respecter les teintes naturelles locales.

Les briques flammées ou léopard sont à proscrire.

En cas d'utilisation de parpaings ou les briques creuses, ces matériaux devront obligatoirement être recouverts d'un enduit ou revêtement.

Bien que la couleur ne soit qu'un élément d'intégration qui ne saurait suffire à lui seul, son emploi peut permettre d'atténuer, voire de transformer l'impact visuel d'un bâtiment dans le paysage. A ce titre, les enduits et les peintures de ravalement devront s'harmoniser avec l'environnement (coloris du torchis par exemple). Les couleurs criardes sont interdites.

Les pointes de pignons devront faire l'objet d'un traitement particulier afin de limiter leur impact : couleur d'enduit plus foncée avec rang de briquettes séparant les deux couleurs ou clins bois par exemple.

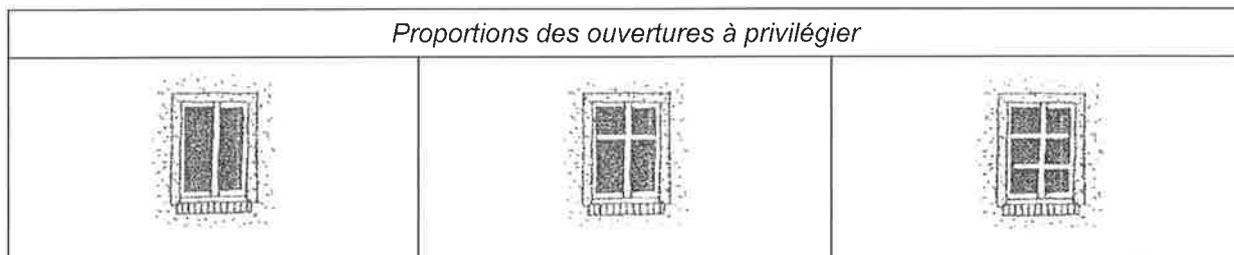
2.3.2.2 Ouvertures

Les ouvertures plus hautes que larges que l'on retrouve dans la composition des façades des maisons anciennes facilitent l'éclairage des pièces.

Les ouvertures trop nombreuses et trop larges qui conduisent à une surface vitrée importante sont à déconseiller d'un point de vue :

- confort : maison chaude en été et froide en hiver
- esthétique : les fenêtres plus larges que hautes donnent une impression d'écrasement du fait de la dominante des lignes horizontales sur les lignes verticales.

Le rapport largeur sur hauteur à privilégier pour les ouvertures en façade est de l'ordre de 2/3.



Cette proportion n'est pas exigée en cas d'installation de baies coulissantes, de portes de garages et quand l'architecture le justifie.

Les baies coulissantes sont à placer de préférence du côté non visible de l'espace public.

Les volets participent à l'équilibre de la façade et sont à ce titre recommandés.

En cas de pose de volets roulants, les coffres devront être installés à l'intérieur de la construction et non visible depuis l'espace public.

2.4 CLOTURES

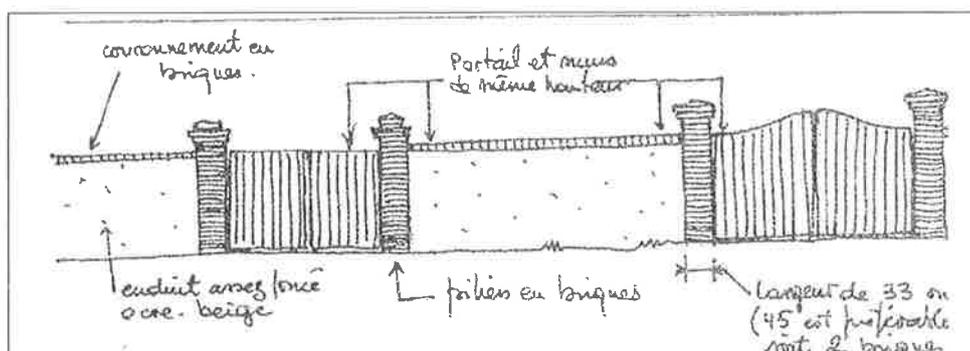
Les clôtures maçonnées installées en front de rue doivent être en harmonie avec la construction principale notamment dans le choix des matériaux et des couleurs.

Les clôtures maçonnées peuvent être constituées :

- soit par un mur de briques apparentes ou en pierres jointoyées, ou enduit, en harmonie avec la construction principale
- soit par un muret de briques apparentes ou en pierres jointoyées, ou enduit, en harmonie avec la construction principale, d'une hauteur de 0,80 mètre maximum et surmonté éventuellement d'un barreaudage ou d'une lisse horizontale ; le muret doit être doublé d'une haie vive dense d'essences locales.

L'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits (parpaings, briques creuses...), briques flammées ou léopard, matériaux hétéroclites ou disparates non prévus pour cet usage, ainsi que les clôtures en plaques de béton armé sont interdits.

Il est vivement recommandé que la clôture maçonnée soit de la même hauteur que les portails et portillons.



Cf. Fiche technique du SDAP de la Somme

2.5 PLANTATIONS

Dans la mesure du possible, les plantations existantes sur un site devront être préservées. Ce souci de conservation de l'état original participe à l'intégration paysagère d'un projet de construction.

Les nouvelles constructions importent souvent des plantations et des structures de haies (thuya, cyprès,...) sans rapport avec la végétation locale.

Par le choix des végétaux, de leur association et de leur gestion, les arbres et les haies peuvent permettre une meilleure intégration de la construction dans son environnement. Il faut concevoir avant tout un projet végétal comme on conçoit un projet architectural. Le végétal est une clé de la réussite, le garant d'une cohésion préservée, d'un lien entre la structure existante et celle que le projet de construction propose.

Afin de prendre en compte au mieux les caractéristiques identitaires du paysage, il est conseillé d'utiliser des essences locales :

* : essences à réserver aux fonds de vallées ; # : essences adaptées aux sols plus secs, sur les versants.

- arbres pour la plantation en isolé, alignement ou groupe : #érable champêtre, *aulne glutineux, *frêne commun, *chêne pédonculé, charme, érable sycomore, érable plane, orme résistant, *peuplier tremble, *saule blanc, #alisier torminal, tilleul d'Europe,...
- arbustes de base pour haies : bourdaine, #cornouiller mâle, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, #nerprun purgatif, noisetier, prunellier, *saule cendré, *saule marsault, *saule fragile, troène commun, viorne obier,...

Cette mesure garantira la constitution ou le confortement de la ceinture verte nécessaire à une évolution harmonieuse des paysages de la commune.

En cas de pose d'un grillage, celui-ci devra être installé côté jardin.



PETIT GUIDE DES ARBRES ET HAIES CHAMPÊTRES

FICHE ADDITIVE N° 1

Planter en Picardie Maritime

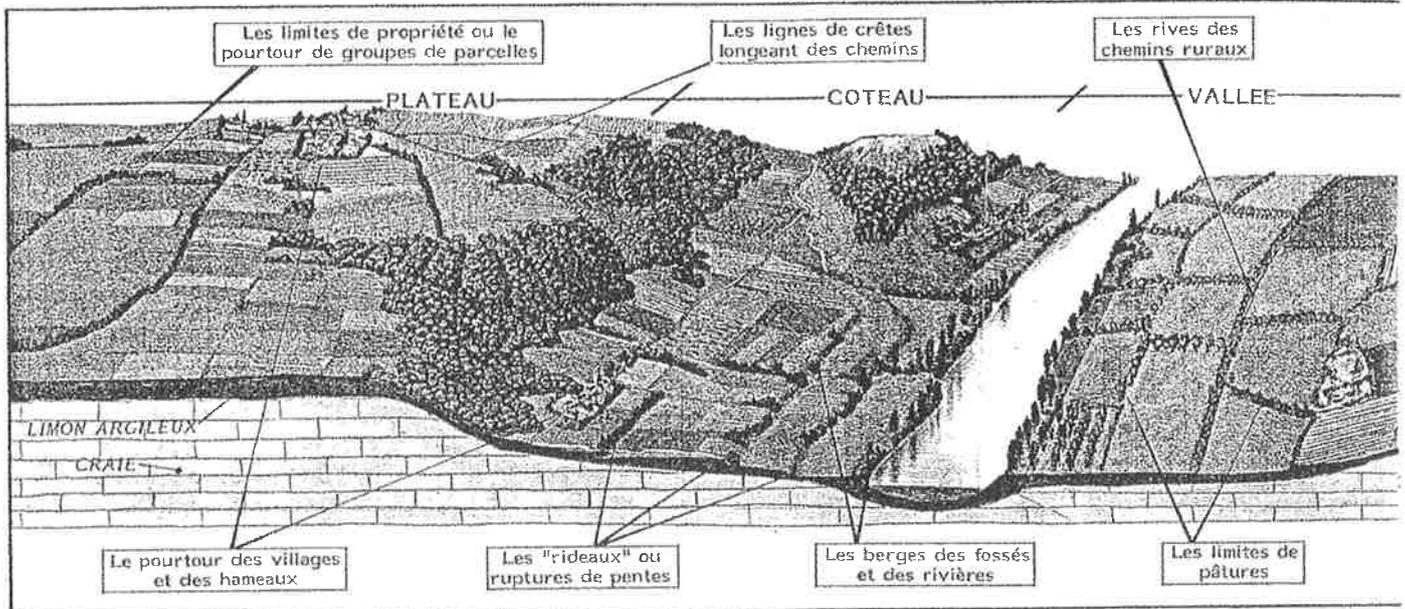
La PICARDIE MARITIME est un « paysage ouvert », présentant malgré tout des espaces cloisonnés de haies :

- les vallées humides avec leurs alignements de saules ;
- les coteaux calcaires striés de « rideaux » ou talus plus ou moins garnis d'arbres et arbustes ;

- les abords des villages et hameaux, encadrés de pâtures et de jardins bordés de haies, et plantés de pommiers.

Ces haies sont constituées d'une association d'arbres et arbustes du pays, avec une dominance de feuillus, la plupart caducs, quelques uns persistants.

QUELQUES EMPLACEMENTS PRIVILÉGIÉS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS :



Le choix des espèces d'arbres et arbustes à planter dépend du type de sol. Il sera donc légèrement différent selon que le jardin ou le champ se trouvent :

- sur le **PLATEAU**, au sol argilo-limoneux, profond, sans excès de calcaire ni d'humidité ;

- sur les **COTEAUX** au sol plus superficiel où affleure souvent le calcaire ;

- dans les **VALLÉES** au sol souvent lourd et asphyxiant ;

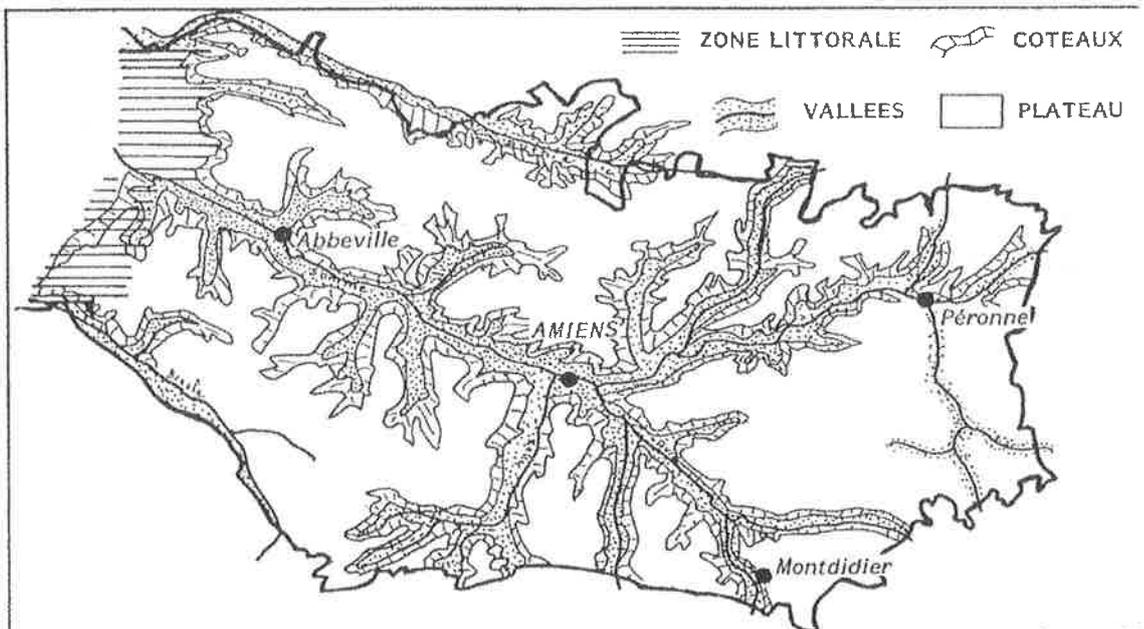
- en zone **LITTORALE** exposée aux vents et embruns salés.

C'est pourquoi des **LISTES d'arbres et arbustes** ont été établies page suivante.

Il ne s'agit que de listes sommaires.

Le grand principe est d'**OBSERVER la végétation naturelle** poussant avec vigueur dans les haies, les lisières de bois, sur les talus, sans oublier la végétation à caractère plus ornemental mais bien adaptée, que l'on rencontre dans les parcs et jardins déjà anciens.

En choisissant parmi ces végétaux bien adaptés, on obtiendra le plus souvent des succès.



Ces fiches additives au PETIT GUIDE DES ARBRES ET HAIES CHAMPÊTRES sont proposées par :

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COTE PICARDE
38, rue Boucher de Perthes, 80100 ABBEVILLE - Tél. (22) 31.12.28

QUELLES ESPÈCES CHOISIR POUR UNE BONNE ADAPTATION AU SOL ?

1 - PLATEAUX

ARBRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES CHAMPETRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES A CARACTERE PLUS HORTICOLE	Hauteur (m) adulte
Alisier blanc	10-15	Aubépines	3-6	La plupart des arbustes à caractère horticole conviennent dès lors que le sol ne souffre pas d'un excès grave tel qu' excès d'eau (en particulier inondation hivernale), excès de calcaire, forte acidité, ou sol très superficiel et séchant.	
Alisier torminal	10-15	Charme	2-10 (1)		
Bouleaux	10-15	* Cornouiller mâle	2-3	Cette absence d'excès grave est, en général, le cas des jardins, où l'on corrige ces excès éventuels par des apports de terre franche, ou par les amendements appropriés.	
* Charme	15-20	* Cornouiller sanguin	2-3		
Chêne pédonculé	15-20	Erable champêtre	2-10 (1)	Si ces défauts ne peuvent être corrigés, observer, avant de planter, quels arbustes poussent bien dans des sols analogues voisins, et utiliser surtout les essences champêtres poussant vigoureusement dans les haies et bosquets d'alentour.	
Erable champêtre	10-15	Hêtre	2-10 (1)		
Erable sycomore et plane	20-25	* Houx	5-8	Les arbustes à caractère horticole sont à réserver aux zones construites. En plein champs, se limiter aux espèces à caractère champêtre.	
Hêtre	20-25	Noisetiers	5-6		
Marronnier	15-20	Prunellier	3-4	ARBUSTES A CARACTERE HORTICOLE :	
Merisier	15-20	Prunier myrobolan	4-6		
Noyer	10-15	Sureau noir	3-6	* Aucuba	2-3
Pommier, poirier, prunier	10-15	* Troène atrovirens	1-3	* Buddleia	3-6
* Sorbier des oiseleurs	15-20	* Troène de Californie	2-4	Deutzia	2-3
Tilleuls (à petites et grandes feuilles, euclora...)	15-20	* Troène de Chine	2-4	Ceanothus	1-2

2 - COTEAUX CALCAIRES

ARBRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES CHAMPETRES	Hauteur (m) adulte
Alisier torminal	10-15	Amelanchier	3-4
Alisier blanc	10-15	Aubépines	5-6
Bouleau pubescent	10-15	* Buis	2-4
* Charme	15-20	* Charme	2-10 (1)
Cormier	10-15	* Cornouiller sanguin	2-3
Erable sycomore	20-25	* Cornouiller mâle	2-3
Erable plane	20-25	Cytise	4-6
Frêne	15-20	Eglantier	liane
Hêtre	20-25	Erable champêtre	2-10 (1)
Merisier	15-20	* Fusain d'Europe	2-5
Noyer	10-15	* Génévrier	2-4
Robinier faux-acacia	15-20	* If	8-10
Tilleuls (à petites et grandes feuilles, euclora)	15-20	Nerprun purgatif	2-3
		Noisetiers	5-6
		Prunier Ste Lucie	6-8
		Sureau noir	3-6
		* Troène atrovirens	1-3
		* Troène de Californie	2-4
		* Troène de Chine	2-4
		Viorne lantane	1-3

3 - VALLÉES ET ZONES HUMIDES

ARBRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES CHAMPETRES	Hauteur (m) adulte
Alisier torminal	10-15	Aubépines	5-6
Aulnes blanc et glutineux	15-20	Bourdaïne	2-3
Aulne glutineux	15-20	* Cornouiller sanguin	2-3
Bouleau pubescent	10-15	Eglantine	liane
Chêne des marais	15-20	* Houx	5-6
Erable sycomore	20-25	Noisetiers	5-6
Frêne	20-25	Prunellier	3-4
Peuplier grisard	20-25	Saule marsault	6-8
Peupliers de culture	20-25	* Troène atrovirens	1-3
Peuplier blanc	20-25	* Troène de Californie	2-4
* Saule blanc et saule osier	15-20	* Troène de Chine	2-4
		Viorne obier	2-3

Les arbustes à caractère horticole sont à réserver aux zones construites. En plein champs, se limiter aux espèces à caractère champêtre.

ARBUSTES A CARACTERE HORTICOLE :

* Aucuba	2-3
* Buddleia	3-6
Deutzia	2-3
Ceanothus	1-2
Corète (kerria)	1-2
* * Cotoneaster franchetii	2-3
* * Cotoneasters à gdes feuilles	3-5
Daphné	1-2
Forsythia	2-3
* Fusain du Japon	2-3
Groseillier fleurs	2-3
Lilas	2-4
* Mahonia	1-2
Potentille	1-2
* * Pyracantha ou buisson ardent	2-4
Seringat	2-3
Spirées	1-2
Viorne boule de neige	2-3
Weigela	2-3

...et bien d'autres

- | |
|------------------------|
| * Persistant |
| * Semi-persistant |
| * Intéressant en hiver |

(1) Les hêtre, charme, et érable champêtre, particulièrement souples d'emploi, peuvent être menés aussi bien en haut jet, en taillis sur souche, ou en arbustes taillés ou non

4 - ZONE LITTORALE

ARBRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES CHAMPETRES	Hauteur (m) adulte	ARBUSTES A CARACTERE PLUS HORTICOLE	Hauteur (m) adulte
<u>En zone exposée (front de mer)</u>		<u>En front de mer</u>		<u>En front de mer</u>	
Allanthe	15-20	* Argousier	2-3	* Berberis stenophylla	1-2
Peuplier blanc	15-20	Lyciet	1-2	* Eleagnus ebbingei	2-3
Peuplier tremble	15-20	* Pourpier de mer	1-2	* Escallonia	2-3
* Pins noirs	15-20	Prunellier (épine noire)	2-3	* Mahonia	1-2
* Pin laricio	15-20	Prunier myrobolan	2-4	* Olivier de Bohème	3-6
Saule osier	15-20	Saule marsault	3-5	* Séneçon en arbre	1-2
		Saule des sables	2-3	* Tamaris	3-6
		* Troène atrovirens	1-3		
<u>En zone légèrement protégée (2° ligne)</u>		<u>En 2° ligne</u>		<u>En 2° ligne</u>	
Aulne glutineux	15-20	Aubépines	3-6	La plupart des arbustes à fleurs peuvent convenir dès lors qu'ils sont bien protégés du vent de mer par une ou mieux plusieurs lignes de haies brise-vent rejetant le vent vers le haut (rampe d'escalade).	
Bouleau verruqueux	15-20	Baguenaudier	2-3		
* Charme	8-10	Cornouiller sanguin	2-3		
Erable sycomore	20-25 15-20	* Houx	5-8		
Frêne	15-20	* Troène de Californie	2-4		
Orme	15-20	* Troène de Chine	2-4		
Peuplier	15-20				
Poirier, pommier	8-10				

FICHE ADDITIVE N° 2 : LES GRANDS BRISE-VENT

On parle de « GRAND BRISE-VENT » lorsque la haie comporte, en plus des arbustes, des arbres menés en haut jet qui assurent deux fonctions :

- une protection brise-vent de grande portée : un rideau de 20 m de haut protège 15 à 20 fois sa hauteur soit 300 à 400 m ;

- une production à long terme de bois de valeur par leurs troncs.

Ces grands brise-vent sont plantés autour des grandes parcelles ou groupes de parcelles agricoles, mais on peut aussi les utiliser dans l'urbanisme, par exemple en bordure de lotissements, de grands jardins, d'équipements collectifs...

1 - LE PRINCIPE :

Un bon brise-vent doit être HAUT pour protéger de grandes surfaces (15 à 20 fois la hauteur), SEMI-PERMEABLE au

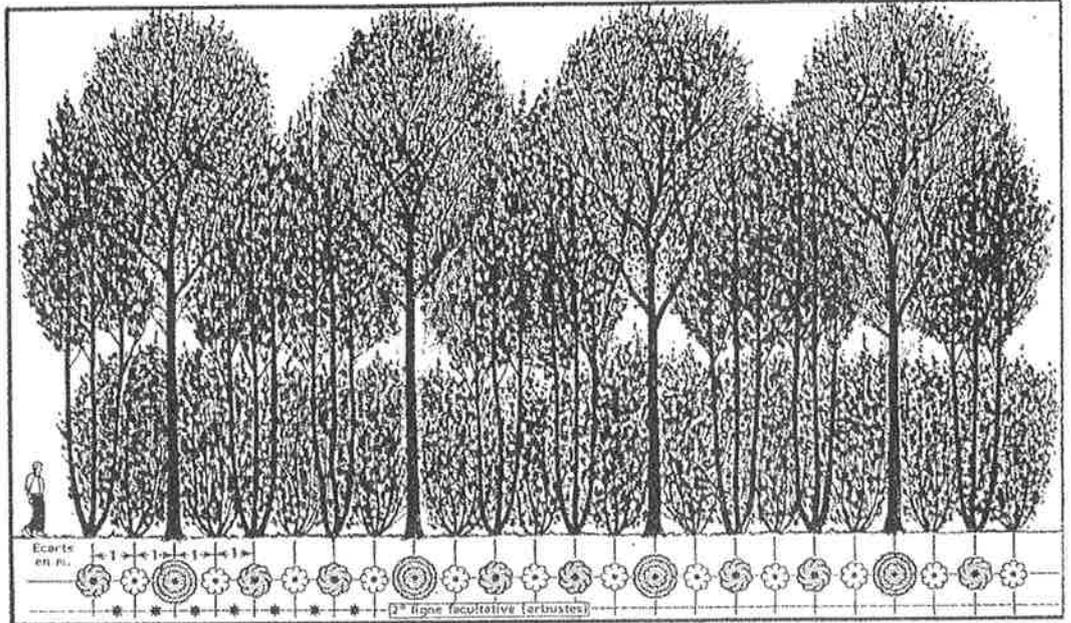
vent pour le freiner sans créer de turbulences, et HOMO-GÈNE donc bien garni de branches sur toute la hauteur.

On cherche donc à associer :

- Des ARBRES à mener en HAUT JET
- Des ARBRES à mener en TAILLIS sur souche, régulièrement recépés (tous les 10-15 ans)
- Des ARBUSTES de bourrage, recépés en même temps que le taillis sur souche

Ces arbres et arbustes sont plantés sur la même ligne, tous les mètres, mais il est possible d'adjoindre une seconde ligne d'arbustes, dans deux cas particuliers :

- Lorsque l'on désire assurer une protection plus efficace de la base contre le vent ou la vue, notamment en hiver : abri du bétail en pâtures, zones construites. On choisit alors plutôt des arbustes persistants ;
- Lorsque l'on veut renforcer le caractère défensif de la haie. On choisit alors des arbustes épineux, caducs ou persistants ou les deux en mélange.



2 - QUELQUES EXEMPLES PARMIS UNE INFINITÉ D'AUTRES

A partir du schéma de principe ci-dessus, on peut trouver un très grand nombre de combinaisons en faisant varier les espèces. On associera le plus souvent :

- une seule espèce pour les ARBRES DE HAUT JET (à la rigueur deux alternées, mais pas plus) ;
- une seule espèce pour les ARBRES MENÉS EN TAILLIS ;

- une seule espèce pour les ARBUSTES DE BOURRAGE (à la rigueur deux). Et pour la 2° ligne facultative d'arbustes, on peut retenir de 1 à 4 espèces en mélange.

Pour les brise-vent installés dans l'urbanisme, on peut varier davantage les espèces, mais cette variété convient surtout aux BANDES BOISÉES (voir fiche additive n° 3).

<p>1- PLATEAUX. Sur les sols profonds, argilo-limoneux, ni acides ni calcaires, bien drainés, toutes les espèces poussent bien.</p> <p>Ecarte en m. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p> <p>2° ligne facultative (arbustes)</p>	<p>AUTRES ASSOCIATIONS POSSIBLES : HAUT JET + Taillis + Arbuste bourrage NOYER + Tilleul à p.f. + Noisetier HÊTRE + Merisier + Charme MERISIER + Alisier blanc + Erable champ. ERABLE syc. + Erable champ. + Aubépine CHENE pédonc. + Alisier bl. + Aubépine TILLEUL + Erable champ. + Charme</p>
<p>2-COTEAUX CALCAIRES. Sur les sols moins profonds, où affleure souvent le calcaire, des espèces plus adaptées s'imposent :</p> <p>Ecarte en m. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p> <p>2° ligne facultative (arbustes)</p>	<p>AUTRES ASSOCIATIONS POSSIBLES : HAUT JET + Taillis + Arbuste bourrage NOYER + Cytise + Cornouiller sanguin ERABLE syc. + Merisier + Noisetier MERISIER + Alisier + Cerisier Ste. Lucie ERABLE pl. + Hêtre + Charme HÊTRE + bouleau + Aubépine ROBINIER + Erable champ. + Prunellier</p>
<p>3-VALLÉES. Sur les sols à tendance lourde et humide, parfois inondés l'hiver, on peut proposer :</p> <p>Ecarte en m. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p> <p>2° ligne facultative (arbustes)</p>	<p>AUTRES ASSOCIATIONS POSSIBLES : HAUT JET + Taillis + Arbuste bourrage ERABLE syc. + Aulne blanc + Noisetier CHENE des mar. + Frêne + Noisetier FRÈNE + Saule blanc + Prunellier PEUPLIER de cult. + Saule + Prunellier PEUPLIER de cult. + Noisetier à fruits PEUPLIER tremble + Aulne + Aubépine</p>

FICHE ADDITIVE N° 3 : LES BANDES BOISÉES

Une « **BANDE BOISÉE** » est la juxtaposition de plusieurs rangées d'arbres et arbustes pour former une sorte de petit bois allongé.

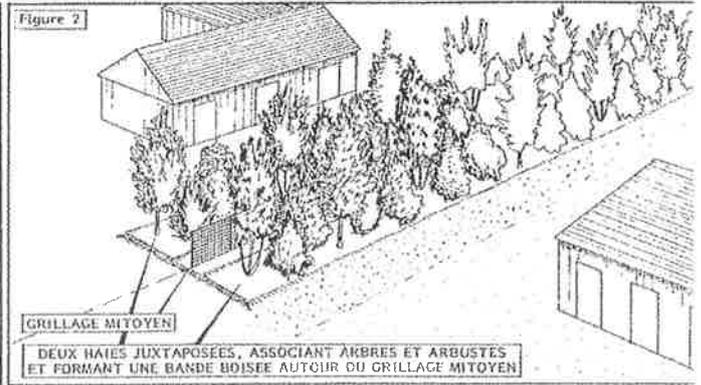
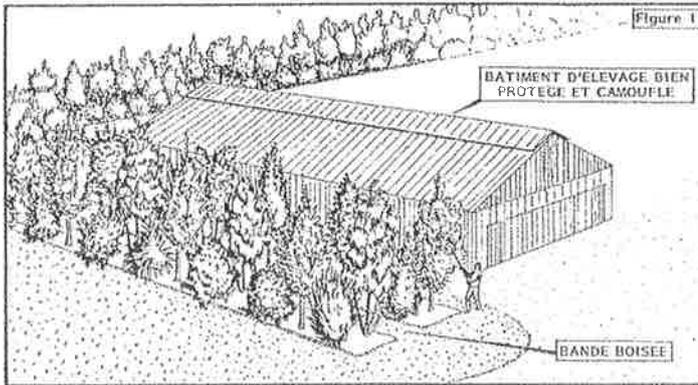
Milieu idéal pour la faune, notamment le gibier, protection brise-vent la plus efficace, cadre de verdure bien dense autour des constructions, les bandes boisées sont recommandées chaque fois que l'on dispose de suffisamment de place :

- pourtour des fermes, des bâtiments d'élevage (fig. 1) ;

- pourtour de terrains de sport, lotissements, zones industrielles...

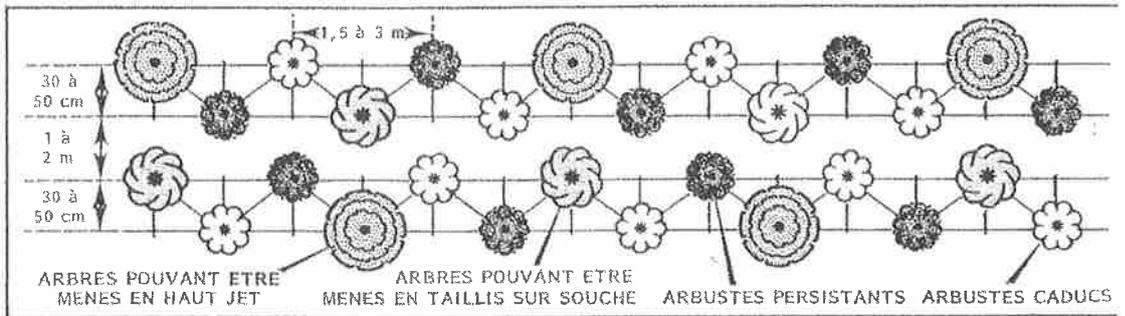
On peut aussi constituer des bandes boisées en plantant de part et d'autre de grillages mitoyens dans les lotissements (fig. 2, et photos 3 et 4, page 8 du Petit Guide).

Associer de 8 à 15 espèces et même davantage, soit uniquement arbustes si l'on veut limiter la hauteur, soit mieux arbres et arbustes, selon le schéma ci-dessous, ou un autre.



UN EXEMPLE DE DISPOSITION DES ARBRES ET ARBUSTES EN BANDE BOISÉE

D'autres exemples de dispositions sont donnés par « **PLANTER DES HAIES** », (Bibliographie page 8 du 'Petit Guide')



COMMENT BIEN CONDUIRE ET EXPLOITER LES GRANDS BRISE-VENT ET LES BANDES BOISÉES

Chaque fois que la plantation n'a pas seulement un rôle de brise-vent et d'écran, mais aussi un but productif (bois de chauffage, bois d'œuvre), il faut pratiquer quelques tailles et savoir exploiter régulièrement le bois :

- tailler les arbres de haut jet comme indiqué au bas de la page 7 du Petit Guide ;
- exploiter tous les 8 à 15 ans les arbres et arbustes menés en taillis sur souche ;
- à long terme on récoltera les arbres, soit par éclaircies (un arbre sur deux), soit en une seule fois.

Et si l'on veut éviter le débordement excessif des branches sur les champs, on taillera chaque année les deux faces du rideau à l'aide d'une tailleuse de haies montant le plus haut possible (généralement 4,5 m). (fig. 3 p. 5 du Petit Guide).

